

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec 2022

12/04/2022

PROJET

Procès-verbal de l'Assemblée générale Éleveurs de vaches laitières du Québec, tenue le mardi 12 avril 2022 à 10 h 30 en mode hybride, en direct du Château Frontenac, à Québec.

APPEL DES PRÉSENCES

L'inscription des participants se fait à compter de 9 h. Participent à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

M. Pierre-Luc Leblanc
M. Michaël Boulay
M. Luc Joubert
M. Guillaume Côté

M. Joël Leblanc
M. Yves Leblanc
M. Antoine Leblanc

Syndicat de la Rive-Nord

Mme Lise St-Georges
M. Sylvain Lafortune
M. Martin Bélanger
M. Daniel Husereau

M. Christian Amireault
M. Olivier Toupin
Mme Louise Tellier

Syndicat de la Mauricie — Centre-du-Québec

M. René Gélinas
M. Louis-Philippe Rouleau
M. Stéphane Parr

Mme Andréanne Benoit
M. Claude Trottier

Syndicat de l'Est-du-Québec

Mme Luce Bélanger
M. Steve Houley
M. Stéphane Veilleux
M. Francis Gagné

M. François Mercier
M. Steve Plante
M. Alain Talbot
Mme Jennifer Paquet

Syndicat des Cantons de l'Est

M. Mario Bérard
M. Martin Desroches
M. José Keet

M. Martin Lemieux
M. François Massé
M. Martin Dion

Environ 320 personnes participent à l'assemblée du 12 avril 2022 de même qu'une majorité des secrétaires des syndicats régionaux et des membres du personnel des EVQ.

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Paola De León, est responsable des minutes.

PROJET

11. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, souhaite la bienvenue aux participants. Ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée.

12. MOT DU PRÉSIDENT

Le président adresse un mot de bienvenue aux participants qui ne participaient pas au huis clos. C'est avec fierté qu'on peut souligner les travaux réalisés et les préoccupations principales préoccupations de la filière.

La présence en très grand nombre est appréciée. Il souligne la présence de certains invités tels que M. Douglas et M. Cyr, du Conseil des produits agricoles du Canada, M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que Mme Hockaday des Chicken farmers of Ontario et bien d'autres.

13. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2020-2021

M. Pierre-Luc Leblanc en profite pour saluer et nommer les membres du conseil d'administration des Éleveurs de volailles du Québec, ici présents.

Il poursuit avec la présentation du rapport d'activités 2020-2021 accompagné de la directrice générale, Mme Marie-Ève Tremblay. Il rappelle le privilège d'avoir rencontré les éleveurs et les délégués dans chacune des assemblées régionales, notamment d'avoir fait le point sur la dernière année marquée par la grève chez Exceldor, la pénurie de main-d'œuvre et une reprise post- COVID-19 parsemée d'embûches.

On aborde dans un premier temps les nombreuses actions qui ont été entreprises afin de permettre à la filière avicole de s'ajuster devant les enjeux tels que la pénurie de main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des intrants et les défis de la chaîne d'approvisionnement. Des enjeux qui ont terni l'image de la gestion de l'offre avec les 3,7 millions d'euthanasies au courant de l'année. « La gestion de l'offre est la pierre angulaire de notre système qui nous permet de maintenir des fermes fortes et d'assurer notre autonomie alimentaire. Il est important qu'elle soit bien planifiée afin de s'assurer d'élever la pleine allocation de la province, puisque la gestion de l'offre vient aussi avec une responsabilité fondamentale pour la filière avicole : celle de nourrir les Québécois et les Canadiens. » Les EVQ ont été proactifs et en mode solution toute l'année pour soutenir l'ensemble de la filière devant les situations difficiles, tout en respectant nos engagements, notre mission, notre vision et nos valeurs. Avec le soutien des gouvernements du Québec et du Canada, les EVQ souhaitent construire une filière forte et durable qui saura contribuer à l'autonomie alimentaire des Québécois.

PROJET

14. RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Une vidéo des activités de communication 2020-2021 est présentée.

15. PRÉSENTATION DES GAGNANTS 2021 DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELÈVE DES EVQ

Mme Marie-Ève Tremblay fait la présentation du programme. Elle dévoile les lauréats des programmes d'aide à la relève des EVQ, dont l'objectif est de soutenir la relève de démarrage. Parmi les candidatures reçues, neuf (9) finalistes ont été retenus. Un tirage au sort a permis de sélectionner les cinq (5) nouveaux récipiendaires du *Programme d'aide à la relève* :

- Audrey Bélanger (Est-du-Québec)
- Samuel Choquette (Cantons-de-l'Est)
- Marc-Olivier Forest (Rive-Nord)
- Valérie Girouard (Montérégie)
- Marc-Antoine Turcotte (Est-du-Québec)

Nos félicitations à cette relève qui poursuivra le travail des générations précédentes afin d'assurer la pérennité de l'élevage avicole au Québec.

16. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (VIDÉO PRÉENREGISTRÉE)

M. Pierre-Luc Leblanc présente la vidéo du nouveau président des Producteurs de poulet du Canada, M. Tim Klompmaker. Il remercie M. Benoît Fontaine pour son excellent travail durant les dernières années en tant que président des Producteurs de poulet du Canada et présente un synopsis dans le secteur du poulet de la dernière année.

17. ALLOCUTION DE MONSIEUR DARREN FERENGE, PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA

M. Pierre-Luc Leblanc introduit le président des éleveurs de dindon du Canada, M. Darren Ferenge. M. Darren Ferenge prend la parole à distance et fait mention de l'augmentation de l'allocation. Il aborde la politique gouvernementale concernant la subvention pour l'amélioration des normes écoénergétiques des bâtiments. Il présente la campagne Pensez dindon et de la polyvalence de la protéine ainsi que de l'augmentation de la consommation du dindon. En terminant, il remercie M. Calvin McBain et Mme Jennifer Paquet pour leur excellent travail.

Ajournement pour le diner

PROJET

18. ALLOCUTION DE L'HONORABLE MARIE-CLAUDE BIBEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

M. Pierre-Luc Leblanc introduit L'honorable Marie-Claude Bibeau et ajoute que c'est un honneur de la recevoir encore cette année. Il tient à la féliciter pour sa réélection l'automne dernier ainsi que son renouvellement à titre de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

Mme Bibeau prend la parole et souligne la résilience des éleveurs dans un contexte mondial empreint d'incertitude. Elle fait aussi un rappel des mesures prises par le gouvernement pour augmenter l'accès au travailleur étranger temporaire. Elle a réitéré les mesures prises dans le dernier budget en ce sens, en plus de rappeler aux éleveurs de faire appel aux programmes du gouvernement fédéral pour diminuer l'empreinte écologique des fermes. Elle ajoute ne pas avoir oublié de souligner les efforts de l'organisation pour promouvoir l'image de la filière avicole et des productions, notamment avec le déploiement du nouveau logo et du nouveau site Web Le Poulet du Québec.

19. ALLOCUTION DE BRIAN DOUGLAS, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

M. Pierre-Luc Leblanc introduit M. Brian Douglas, président du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) nommé en 2018 pour un mandat de quatre (4) ans. Les EVQ saluent son dévouement et sa motivation à mettre en œuvre son plan, notamment la bonne compréhension pour préserver un équilibre du système de gestion de l'offre.

M. Douglas prend la parole et rappelle l'importance du conseil et le rôle de celui-ci auprès des productions sous gestion de l'offre. Il ajoute que le conseil s'est réuni une trentaine de fois dans la dernière année et que les deux (2) dernières années ont été éprouvantes, mais que malgré les enjeux, la gestion de l'offre continue de démontrer sa pertinence. Il termine en ajoutant que la gestion de l'offre est l'outil indispensable pour garder le cap et que c'est un système unique au monde et on se doit de le protéger.

20. ALLOCUTION DE MARTIN CARON, PRÉSIDENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

M. Pierre-Luc Leblanc introduit M. Martin Caron, élu président de l'Union des producteurs agricoles en marge du 97^e congrès de l'UPA en décembre dernier. Nous profitons de l'occasion pour le féliciter. Son élection fait l'unanimité et nous avons l'énorme plaisir de le recevoir aujourd'hui et de poursuivre notre collaboration qui, depuis son entrée en fonction, ne cesse de se développer.

M. Caron prend la parole et remercie le président et la directrice générale d'être en mode solution avec les transformateurs. De plus, il a rappelé l'importance d'avoir un plan de contingence pour éviter que l'abattage humanitaire ne se reproduise. Il a demandé au gouvernement d'accompagner le secteur notamment les ressources étrangères, dont la

PROJET

simplification du processus. Il a rappelé la responsabilité environnementale du secteur en réduisant le gaspillage alimentaire. Il termine avec l'augmentation des prix des terres ce qui rend difficile la relève. Par ailleurs, il souhaite plus d'engagements de la part des éleveurs au niveau des MRC.

21. PRÉSENTATION DES RÉTROSPECTIVES DES ACTIVITÉS MARKETING

Une vidéo des rétrospectives des activités marketing est présentée.

22. REMERCIEMENTS DES ADMINISTRATEURS SORTANTS ET EMPLOYÉS RETRAITÉS

M. Pierre-Luc Leblanc prend la parole afin de souligner le travail de trois (3) administrateurs sortants. Ces trois éleveurs ont œuvré, autant dans leurs régions respectives qu'au sein de l'organisation, pour faire avancer l'élevage avicole au Québec.

Le premier à s'être impliqué directement auprès de l'organisation est M. Guillaume Côté. Membre du comité dindon depuis 2012, Guillaume va devenir par la suite représentant du comité dindon auprès du conseil d'administration des EVQ de 2013 à 2017 puis s'impliquera également au conseil d'administration de sa région, la Montérégie. Il est un éleveur de poulets et de dindons à la Présentation, qui a un penchant pour son oiseau chou-chou, la dinde. Il a toujours travaillé fort pour la promotion de la protéine de dindon et a œuvré pour faire connaître cette viande auprès des Québécois. M. Leblanc lui remet un présent.

Le deuxième membre sortant est M. Stéphane Veilleux qui s'implique auprès du conseil d'administration de l'Est-du-Québec depuis 2013 comme vice-président puis comme président et sera membre du conseil d'administration des EVQ. Il est un producteur de poulet et de dindon en Beauce dans la municipalité de St-George. Nous le remercions pour son engagement durant toutes ces années, il a énormément contribué au développement des discussions et la prise de décisions avec sa franchise, son calme et sa courtoisie. M. Leblanc lui remet un présent.

Le dernier et non le moindre est M. Daniel Husereau, vice-président des Éleveurs de volailles de la Rive-Nord, éleveur dans la région d'Oka. On peut dire qu'il est un peu seul dans sa région, car il n'y a pas beaucoup d'éleveur là-bas. Nous pouvons en dire autant sur lui que sur Stéphane et Guillaume quand il s'agit de souligner son engagement, sa disposition, sa passion et son amour pour l'élevage de volailles et tous les efforts qu'il a faits pour faire avancer les dossiers essentiels à la prospérité du secteur avicole au Québec. Mme Tremblay lui remet un présent.

À vous trois, merci et encore merci. Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite et continuerons d'échanger et de collaborer pour construire un avenir prospère pour ces productions qui sont notre vie.

23. PÉRIODE DE RÉOLUTIONS

On informe les membres que les résolutions sont disponibles en ligne.

PROJET

Résolution 1 : TRANSFERTS FAMILIAUX ACCESSIBLES ET PRIORITAIRES

- CONSIDÉRANT** qu'on utilise la bulle familiale telle qu'elle est définie présentement au Règlement production mise en marché poulet (m-351, r.292) : parents-enfants et frères et sœurs ;
- CONSIDÉRANT** que lors des dernières décisions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), il a été spécifié que le quota ne doit servir d'outil de commerce ;
- CONSIDÉRANT** que les transactions familiales (transactions et locations de quota et de bâtisses) ne sont pas des outils de commerce ;
- CONSIDÉRANT** que les dispositions spécifiques pour la famille immédiate ont comme objectif de favoriser la pérennité des fermes familiales ;
- CONSIDÉRANT** qu'en favorisant les transferts familiaux, cela permet aux jeunes de la relève de s'établir et acquérir leur entreprise ;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- Que les transactions familiales, telles qu'elles sont définies actuellement au Règlement sur la production et mise en marché du poulet, continuent d'être accessibles et priorisées, dans le cadre de futures modifications réglementaires.

AGA 22.007

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Veilleux et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 2 : ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE PARTAGER LA CROISSANCE DE L'ALLOCATION AUX PETITES ENTREPRISES AVICOLES

- CONSIDÉRANT** qu'il est important de bien définir ce qu'est une entreprise avicole ;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut mettre en place des mesures pour favoriser la relève familiale et non apparentée sur nos entreprises avicoles ;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs de volailles du Québec exigent de nouvelles règles de détention lors de la construction de nouveaux bâtiments (60 % — 40 %) ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est difficile pour les petites entreprises avicoles d'acquérir du quota au prix actuel ;

PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- D'évaluer la possibilité de partager la croissance de l'allocation de façon à favoriser et permettre aux petites entreprises avicoles et de la relève détenant du quota de façon directe ou indirecte de bénéficier prioritairement d'une plus grande augmentation de la croissance.

AGA 22.008

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par Mme Luce Bélanger, il est majoritairement résolu d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Résolution 3 : SIGNATURE UNIQUEMENT SUR LE POURCENTAGE RÉEL D'UTILISATION

CONSIDÉRANT que le Règlement actuel sur la production et mise en marché du poulet (m.35-1, r 292) ne permet pas de changer les locations de quota et de bâtisses après l'émission du guide préliminaire de mise en marché ;

CONSIDÉRANT qu'il arrive que la différence entre le pourcentage d'utilisation préliminaire et le pourcentage d'utilisation réel soit considérable donc les éleveurs doivent modifier leur production ;

CONSIDÉRANT que certains transformateurs refusent d'ajouter aux ententes des éleveurs, le volume de modification à la suite d'un ajustement du pourcentage réel lorsqu'il y a augmentation ;

CONSIDÉRANT que les titulaires de quota ont déjà par le passé signé ce guide de mise en marché uniquement sur le pourcentage réel d'utilisation ;

CONSIDÉRANT que si l'éleveur ne peut modifier son guide de mise en marché, il risque de subir des pertes ou être en surplus de production ;

CONSIDÉRANT qu'il faut s'assurer que la province produise son allocation domestique et d'expansion émit par les Producteurs de poulet du Canada ;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- D'analyser la possibilité d'éliminer la signature du pourcentage préliminaire afin de signer uniquement sur le pourcentage réel d'utilisation.

AGA 22.009

Sur motion dûment proposée par M. Daniel Husereau et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

PROJET

24. ALLOCUTION DE M. ANDRÉ LAMONTAGNE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (FR.)

M. Pierre-Luc Leblanc introduit M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il ajoute que nous sommes privilégiés de le recevoir en personne étant donné que nous l'avons reçu pour la première fois à distance et que cette année il nous fait le plaisir d'être présent à notre assemblée au Château Frontenac.

M. Lamontagne prend la parole et souligne l'énorme contribution de la filière avicole à l'économie québécoise et à la vitalité de nos régions. Cette contribution est un facteur indispensable pour renforcer l'autonomie alimentaire du Québec et sa durabilité. La politique bioalimentaire 2018-2025 repose justement sur quatre (4) piliers qui poursuivent ce même objectif : encourager une augmentation de la demande de produits du Québec, avoir une offre qui répond à la demande, renforcer la chaîne d'approvisionnement et travailler sur la transition écologique. Sur la base de cette vision, M. Lamontagne a demandé aux éleveurs de volailles de travailler de concert avec l'ensemble de la filière pour répondre et s'adapter aux demandes des consommateurs tout en travaillant sur la transition écologique du secteur. Les défis vécus dans les dernières années par la filière avicole démontrent sa capacité à trouver des solutions pour faire avancer les enjeux qui touchent l'ensemble du secteur. Le gouvernement demeurera un accompagnateur prêt à vous aider pour faire avancer la filière avicole du Québec et assurer sa pérennité.

PÉRIODE DE RÉOLUTIONS

Résolution 4 : LIMITE DES AJUSTEMENTS DE FIN DE PÉRIODE SUITE À UN TRANSFERT DE FERME

CONSIDÉRANT que les modalités prévues au Règlement sur la production et la mise en marché du dindon concernant la limite de contingent inutilisé d'un quota lors de l'acquisition de l'entreprise d'un titulaire de quota pouvant être transféré à un autre titulaire ;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- De développer des modifications au Règlement à l'effet de réviser la limite de contingent pouvant être transféré à un autre titulaire à la fin de la période ;
- De présenter aux éleveurs de dindons les modifications développées.

AGA 22.010

Sur motion dûment proposée par M. Mario Bérard et appuyée par M. Stéphane Gélinas, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

PROJET

Résolution 5 : NÉGOTIATION PRIX DU DINDON

- CONSIDÉRANT** que le prix payé au Québec est basé sur la formule de prix de l'Ontario ;
- CONSIDÉRANT** que la formule prévoit une composante permettant de couvrir les coûts de production des éleveurs autres que la moulée et le dindonneau qui ont leurs propres processus d'indexation ;
- CONSIDÉRANT** que l'importance pour les éleveurs d'avoir un prix qui permet aux éleveurs d'obtenir une juste rémunération de leurs coûts de production ;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- De travailler avec les transformateurs et autres partenaires de la filière afin que les producteurs du Québec obtiennent une marge équivalente aux producteurs de l'Ontario permettant de couvrir leurs coûts de production pour les différents types de dindons produits au Québec.

AGA 22.011

Sur motion dûment proposée par Mme Jennifer Paquet et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 6 : PLANIFICATION DE LA CROISSANCE ET PLAN DE CONTINGENCE DE LA FILIÈRE

- CONSIDÉRANT** les engagements de la province dans le cadre du système de gestion de l'offre dans les secteurs de poulet et de dindon prévoyant la réalisation de l'allocation de production octroyée ;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs de volailles du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec de même que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont signés de l'entente-cadre fédérale-provinciale ;
- CONSIDÉRANT** les défis de certains acteurs de la filière à réaliser leurs engagements à la suite d'enjeux de capacités ou d'approvisionnement ;
- CONSIDÉRANT** la capacité concurrentielle de la volaille par rapport aux autres viandes qui offre un certain potentiel de croissance ;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'être proactif et agile face aux ajustements de la demande du marché.

PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- De faire les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités actuelles et à venir afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance ;
- De travailler étroitement avec les partenaires afin d'assurer les approvisionnements nécessaires et les capacités pour la réalisation de l'allocation de production de la période.

AGA 22.012

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Veilleux et appuyée par M. Yves Leblanc, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 7 : RÉVISION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que la procédure d'élection du président des EVQ est prévue au Règlement général des Éleveurs de volailles du Québec (Règlement) ;

CONSIDÉRANT que cette procédure prévoit que le président est élu par et parmi les membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que d'autres organisations d'éleveurs ont adopté différentes formules d'élection du président qui peut notamment être faite lors de l'assemblée générale annuelle ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Mise en marché des produits agricoles du Québec (M-35.1) prévoit la déclaration des intérêts commerciaux des administrateurs à un office de commercialisation ;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- D'étudier la pertinence de revoir le mode électoral à la présidence de l'organisation ;
- De voir à inclure une déclaration des intérêts commerciaux verbale et écrite présentée aux éleveurs à la suite de la mise en candidature et élection du président.

AGA 22.013

Sur motion dûment proposée par M. Michaël Boulay et appuyée par M. Yves Leblanc, il est unanimement résolu de rejeter la résolution telle que présentée.

PROJET

Résolution 8 : POLITIQUE D'ALLOCATION NATIONALE DANS LE DINDON

- CONSIDÉRANT** les travaux sur la politique d'allocation nationale depuis les deux (2), trois (3) dernières années ;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir des informations tant au niveau de la production, dindon léger et lourd, que la transformation (entier et transformé) permettant de répondre aux besoins des consommateurs canadiens ;
- CONSIDÉRANT** que lors des deux (2) dernières allocations nationales, un volume total de kilogrammes a été attribué à chaque province, sans distinction, quant au poids des dindons à produire ou au type de marché, et sans tenir compte des historiques de production (léger, lourd) des provinces ;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe des marchés distincts pour le dindon et qu'il faut éviter de surapprovisionner ou sous-approvisionner un secteur par rapport à l'autre, au risque de limiter le développement de la consommation du dindon au Canada ;
- CONSIDÉRANT** que le comité de révision sur la politique d'allocation nationale n'a pas abordé la proposition du Québec pour une allocation par catégorie de poids.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- De demander aux Éleveurs de dindon du Canada, d'avoir le portrait des intentions de production et de vente de dindon avant le début de la période d'allocation afin d'allouer un juste volume national par catégorie de poids de dindons vivant (légers et dindons lourds) ;
- De demander aux EDC de tenir compte des historiques provinciaux de production, par type de dindon, afin de déterminer les allocations

AGA 22.014

Sur motion dûment proposée par Mme Jennifer Paquet et appuyée par Mme Lise St-Georges, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

Résolution 9 (proposée durant l'AGA) : ÉLEVAGE DE BASSECOUR EN CONTEXTE DE GRIPPE AVIAIRE ET D'APPROVISIONNEMENT SERRÉ EN POUSSINS

- CONSIDÉRANT** les risques actuels élevés de grippe aviaire pour tous les élevages avicoles ;
- CONSIDÉRANT** les enjeux actuels d'approvisionnement en poussins pour les élevages commerciaux ;

PROJET

CONSIDÉRANT le début prochain de la période de production de poulet et de dindon sans quota (300 poulets, 25 dindons) ;

CONSIDÉRANT l'annonce récente du gouvernement du Québec d'autoriser les abattages à la ferme.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- De demander aux couvoiriers d'approvisionner prioritairement les titulaires de quota de production de poulet et de dindon ;
- De demander au gouvernement du Québec de suspendre la mise en production de nouveaux sites de production de volailles de proximité pendant la période de grippe aviaire et d'exiger le confinement de tous les types de volailles des sites existants ;
- De demander au gouvernement du Québec de suspendre temporairement la mise en œuvre des autorisations d'abattage de volailles à la ferme.

AGA 22.015 Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Parr et appuyée par M. Yves Leblanc, il est unanimement résolu d'approuver la résolution telle que présentée.

25. DIVERS

Aucun élément traité lors de ce point.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

Le président cède la parole à Mme Marie-Ève Tremblay pour le mot de la fin.

AGA 22.016 Sur motion dûment proposée par M. Louis-Philippe Rouleau et appuyée par M. Mario Bérard, il est unanimement résolu :

QUE l'assemblée soit levée à 17 h 32, l'ordre du jour étant épuisé.

LE PRÉSIDENT
Pierre-Luc Leblanc

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Marie-Eve Tremblay